



MPA : Matériel Pédagogique Adapté

La scolarisation en milieu ordinaire des enfants et adolescents déficients sensoriels ou moteurs implique le recours à des aides techniques adaptées.

La nécessité pour un élève de disposer d'un matériel pédagogique adapté est appréciée par l'équipe pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) dans le cadre du plan personnalisé de scolarisation (PPS).

Financement

Le financement de matériels pédagogiques adaptés au bénéfice d'élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices fait l'objet de deux circulaires qui donnent les informations utiles sur les modalités d'utilisation des crédits.

- 1- Circulaire n°2001-221 du 29 octobre 2001
- 2- Circulaire n°2001-061 du 5 avril 2001
- 3- Ressources nationales Eduscol
- 4- Glossaire de quelques termes spécifiques
- 5- [Demande de matériel adapté](#)

Contact ASH

Coordonnateur du service "Matériel pédagogique adapté":

Monsieur Cerrone CAMUS

02 41 74 35 72

mél : mpa49@ac-nantes.fr

Jour de présence : lundi journée, mercredi matin, vendredi journée

M.A.J. le 14/03/2019

Dans cette rubrique

- [Calendrier des demandes et procédures de la Maison Départementale de l'Autonomie \(MDA/MDPH\)](#)
- [GEVA-Sco](#)
- [Conventions](#)
- [Documents pour les équipes éducatives](#)
- **[MPA : Matériel Pédagogique Adapté](#)**

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire

Cité administrative

15 bis rue Dupetit Thouars

49047 Angers CEDEX

Tél. 02 41 74 35 35

Localisation